

Présidence de la FAMH Bilan 2012 et perspectives

Chers membres,

Tous mes vœux pour l'année 2013. J'espère que vous avez bien fêté et bien pu recharger les batteries pour affronter les défis qui nous attendent. Ces derniers sont nombreux et les laboratoires médicaux suisses devront rester vigilants dans une situation toujours changeante.

Ma cinquième année de présidence de la FAMH a été marquée par deux choses principales: la première est la pression exercée par les autorités fédérale qui est montée d'un cran par le lancement d'une énième révision du tarif des analyses. La deuxième est la révision du règlement de la formation postgraduée portant nos initiales.

La révision 2008/2009 de la Liste des analyses (LA) s'est avérée problématique car elle ne répond pas aux attentes des autorités (cela vous étonne ?). L'OFSP a donc pris la décision d'entamer une nouvelle révision qui devra entrer en vigueur début 2015. Entretemps, le conseil fédéral a crié haut et fort de vouloir valoriser la médecine de famille et de premier recours. Dans ce but il a publié un "Masterplan médecine de famille et médecine de base". Ce Masterplan prévoit, entre autres, une redéfinition des activités dans le laboratoire du médecin de famille. Les négociations sur la révision des listes partielles 1 et 2 de la LA ont déjà commencé et les avis divergent de manière importante entre les médecins (médecins de famille et FMH) et la FAMH puisqu'il est prévu de transférer un volume important d'analyses du laboratoire spécialisé vers celui du praticien. De plus, cette révision des listes partielles devrait entrer en vigueur déjà le 1^{er} juillet 2013 !

Cette situation est due au fait que les médecins ont pu prouver – par le résultat de leur monitoring sans faute – qu'ils ont perdu entre 18 à 30 pour cent de leur activité de laboratoire. Selon la FMH, ce volume correspond à une somme de 45 millions. Si l'on admet la notion de la neutralité des coûts, certes revendiquée par les assureurs, devinez voire qui c'est qui payera la facture par une réduction des tarifs des analyses spécialisées! *Ceci souligne encore une fois l'importance énorme de la participation des laboratoires membres de la FAMH à notre Trust Center ! Si vous n'êtes pas encore inscrits, ne tardez plus, c'est vital pour nous tous!*

Comme annoncé il y a un an, la FAMH a décidé de se rendre plus visible sur le plan politique et médiatique et veut maintenir cette visibilité dans les années à venir. La maison Farner Consulting a été mandatée pour nous assister dans nos efforts. Tout cela n'est pas gratuit et je remercie encore une fois l'assemblée générale de sa détermination de financer ce projet par une augmentation importante des cotisations des laboratoires.

Le projet du "Code of Conduct" (CoC) va vers son achèvement. Il reste encore à régler quelques différences entre les membres du groupe de travail mais nous espérons que cela ne devrait plus durer très longtemps. A terme et après avoir fait ses preuves, le CoC pourrait remplacer le Code de déontologie actuel.

La révision de la formation FAMH est terminée et le nouveau règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier de cette année. Les sociétés scientifiques doivent encore mettre à jour les annexes I et II et définir la liste des paramètres du diagnostic de base. Ces derniers seront par la suite clairement identifiés dans la LA par l'OFSP. Un grand merci aux membres de la commission de l'ASSM et au

Comité d'experts qui ont participé activement à la révision de cette excellente formation postuniversitaire.

L'assemblée générale du printemps aura lieu le 16 mai 2013 à Lucerne. La date d'automne est fixée au 28 novembre 2013. Le comité se réjouit de vous y accueillir en grand nombre et vous remercie d'ores et déjà de votre participation.

Avec mes cordiales salutations
Hans H. Siegrist, président FAMH

La Chaux-de-Fonds, le 10 janvier 2013